**Introduction**

La «Vision Zero» est une approche transformationnelle de la prévention qui intègre les trois dimensions de la sécurité, de la santé et du bien-être à tous les niveaux de travail. Le concept Vision Zero de l’AISS est flexible, et peut être adapté aux diverses priorités en matière de sécurité, de santé ou de bienêtre, pour une prévention dans n’importe quel contexte. Cette flexibilité permet à Vision Zero d’être mis à profit quel que soit le lieu de travail, l’entreprise ou le secteur, et ce, dans toutes les régions du monde.

**I- Présentation des 7 règles d’or de la VISION ZERO**

 Les 7 règles d’or de la VISION ZERO sont :

1. **Faire preuve de leadership – montrer son engagement**

Chaque employeur, chaque dirigeant, chaque membre du personnel d’encadrement est responsable de la sécurité et de la santé au sein de son entreprise. La qualité du leadership détermine non seulement les pratiques en matière de santé et de sécurité de l’entreprise, mais également leur attrait, leur succès et leur pérennité. Le leadership requiert une communication ouverte et une culture de gestion claire. La qualité du leadership se mesure, par exemple, au degré de prévisibilité, de cohérence et d’attention.

1. **Identifier les dangers – évaluer les risques**

L’évaluation des risques constitue un outil essentiel pour identifier à temps et de façon systématique les dangers et les risques, et pour mettre en œuvre des mesures préventives. Les accidents et les blessures, avérés ou évités de justesse, doivent également faire l’objet d’une évaluation.

1. **Définir les objectifs – élaborer des programmes**

La sécurité et la santé au travail comportent de nombreuses dimensions. Définissez des priorités, en établissant des objectifs clairs en termes de SST dans votre entreprise et efforcez-vous de les mettre en œuvre à moyen terme

1. **Garantir un système sûr et sain – être organisé**

Organiser de manière systématique la santé et la sécurité au travail est une vraie bonne idée. Les listes de vérification peuvent vous y aider. Toute personne souhaitant en faire plus doit mettre en œuvre un système de gestion de la SST qui permette une amélioration continue.

1. **Assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail**

La sécurité des installations de production, des machines et des lieux de travail est essentielle pour travailler sans accidents. Les effets sur la santé doivent également être pris en compte. Des stratégies efficaces de sécurité et de santé au travail requièrent des mesures techniques, organisationnelles et personnelles. La priorité doit être accordée aux mesures techniques. Par conséquent, il est essentiel de maintenir les machines, les installations, les équipements et les lieux de travail aux normes actuelles en matière de SST, et de supprimer ou réduire au maximum tout effet préjudiciable sur la santé.

1. **Améliorer les qualifications – développer les compétences**

Investissez dans la formation et les compétences de vos employés, et assurez-vous que chaque poste de travail dispose des connaissances requises car les compétences des travailleurs doivent être actualisées à intervalles réguliers.

1. **Investir dans la personne – motiver par la participation**

Motivez votre personnel en le faisant participer à toutes les questions liées à la santé et à la sécurité car c’est un investissement payant. En tant que dirigeant, l’une de vos principales responsabilités est de motiver vos employés à agir de manière sûre et saine. Les entreprises qui reconnaissent la valeur de leurs employés et les font participer activement aux questions de sécurité et de santé exploitent un potentiel important: leurs connaissances, leurs capacités et leurs idées.

**II- Les recommandations pour implémenter la VISION ZERO**

Les Recommandations pour la mise en œuvre d’un plan d'action s'inscrivant dans la VISION ZERO sont :

1. **Promouvoir une culture de prévention des risques**

Il s’agit de renforcer la prévention en favorisant les changements de comportement auprès des parties prenantes par la promotion d’une culture de prévention intégrée. Pour l’entreprise, cela revient à fédérer l’ensemble des actions de prévention dans une approche globale en mettant en place un système de gestion de la sécurité et de la santé (exemple : ISO 45001, la certification MASE) et en adoptant et diffusant les 7 règles d’or de la VISION ZERO.

1. **Respecter le cadre légal en matière de sécurité et santé au travail**

Cette recommandation consiste pour les entreprises qui adhèrent la VISIO ZERO de veiller à respecter rigoureusement le cadre légal en matière de sécurité et santé au travail et à procéder à des contrôles internes pour garantir l’application correcte du cadre légal.

1. **Promouvoir l’apprentissage et la formation continue**

La formation continue et l’apprentissage tout au long de la vie sont des enjeux majeurs pour garantir la sécurité et la santé des salariés. Il s’agit pour l’entreprise engagée dans la VISION EZRO de renforcer dans la durée l’aptitude des personnes à gérer les risques en offrant des formations axées davantage sur les enjeux de la prévention ; car une meilleure formation professionnelle sur le lieu du travail permet d’accroître en continu le niveau de compétence des décideurs et du personnel en entreprise.

1. **Gérer les nouveaux risques de sécurité et de santé au travail**

L’entreprise engagée dans la VISION ZERO place l’accent sur la détection, l’identification et l’analyse de risques nouveaux émergents et sur la proposition de mesures préventives innovantes au moyen de formations, de campagnes de sensibilisation et de mesures de prévention coordonnées.

1. **Sensibiliser davantage les salariés vulnérables**

En vue de diminuer le nombre des accidents des salariés vulnérables, l’entreprise engagée dans la VISION ZERO intensifie ses efforts de sensibilisation auprès des :

* jeunes salariés ;
* salariés âgés ;
* apprentis et stagiaires ;
* étudiants ;
* salariés intérimaires et sous-traitants.

L’entreprise engagée dans la VISION ZERO peut ainsi concentrer ses efforts de sensibilisation sur les risques augmentés qu’engendre la présence sur les lieux de travail de personnes externes à l’entreprise (également pour les visiteurs, comme p.ex. les clients, les fournisseurs et les prestataires) ou de personnes inexpérimentées, voire inconscientes des dangers que peut impliquer leur travail et se manifesteront dans la politique SST relative à l’accueil, au parrainage, à la formation continue et à la surveillance médicale.

1. **Augmenter la prévention dans les secteurs et domaines à haut risque**

Une des priorités de la VISION ZERO sont des actions de prévention dans les secteurs à risques élevés, notamment les secteurs du bâtiment, de l’industrie, du travail intérimaire et de l’aménagement et parachèvement du bâtiment ainsi que dans le domaine de prévention du risque routier.

Pour une sensibilisation autour du risque routier, l’entreprise peut utiliser les modules de la campagne de l’OSER ou d’autres initiatives visant à réduire le nombre et surtout la gravité des accidents de la route. Par ailleurs, des actions ciblées sont conseillées dans les domaines suivants :

* postes à risques tels que conduite d’engins, travaux en hauteur, utilisation de machines en industrie, travaux électriques, travaux forestiers et agricoles ;
* risques industriels majeurs tels qu’aires de stockage et établissements susceptibles de faire l’objet d’accidents graves impliquant des substances dangereuses (entreprises tombant sous la directive SEVESO) ;
* risques dans le cadre de maladies professionnelles, tels que produits dangereux (poussières et fibres minérales, produits cancérigènes ou mutagènes et tous autres polluants sur le lieu du travail), bruit et vibrations pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques, neurovégétatifs, cardiovasculaires ou broncho-pulmonaires ;
* risques psychosociaux.
1. **Personnaliser sa communication**

Pour l’entreprise engagée dans la VISION ZERO, il s’agit de communiquer en interne et en externe en matière de sécurité et santé au travail. En vue d’atteindre cet objectif, le site Internet www.visionzero.lu accueille les plateformes d’échanges en matière de sécurité et de santé au travail www.securite-sante.lu et trajet.lu. Il permet :

* de diffuser le concept de VISION ZERO en mettant à disposition des outils personnalisables ;
* d’actualiser rapidement des informations à l’échelle nationale ;
* d’identifier et de mettre en valeur les bonnes pratiques en entreprise à l’aide de campagnes de communication ciblées ;
* de thématiser la sécurité et la santé au travail auprès du grand public ainsi qu’auprès des entreprises pour provoquer un changement de mentalité auprès de tous les acteurs impliqués.
1. **Mesurer les résultats obtenus pour évoluer**

L’entreprise engagée dans la VISION ZERO mesure régulièrement le résultat de ses actions par rapport aux objectifs fixés et prévoit selon le cas des adaptations, dans un souci d’amélioration continue. A ce sujet, des bonnes pratiques en entreprises sont diffusées sur le site Internet www.visionzero.lu. Toutes ces mesures permettront d’évaluer la réalisation des objectifs fixés ainsi que l’efficacité des structures de prévention nationales et des efforts déployés.

La VISION ZERO porte, dans une première phase, sur les années 2016 à 2022. Le bilan de la VISION ZERO sera dressé courant de l’année 2020.

**Conclusion**

pour obtenir de plus amples informations et des exemples de bonnes pratiques, ainsi qu’à vous inscrire en ligne pour rejoindre la communauté mondiale des entreprises de Vision Zero, nous vous invitons à consulter le site Web de Vision Zero (www.visionzero.global).